YERRES

Publication le 19/11/2026

Relations publiques
N° tél. : 01.69.49.76.15
N/Réf. : NDA/YL/EB

DECISION N° 2026/293

OBJET : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec l'association ACIDU.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune organise un marché de noël du mercredi 9 au dimanche 27 décembre 2026.

CONSIDERANT que la prestation proposée par l'association « ACIDU » correspond aux intérêts de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle, conclu avec l'association « ACIDU », sise 178 avenue Pasteur 93170, BAGNOLET représentée par Monsieur Pierre PRÉVOST.

DIT que la prestation s'élève à 1590 € HT soit 1677,45 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 19 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNANN

Reçu en préfecture
le 19/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261119-lmc112431H1-AR